



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} février 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de la classification des ressources

Septième session

Genève, 26-29 avril 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la septième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 avril 2016 à 10 heures¹.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
4. Observations liminaires.
5. Présentation des participants.
6. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts de la classification des ressources.
7. Plan de travail pour 2013-2015 et pour 2016-2017.
8. Gouvernance de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.

¹ Les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division CEE de l'énergie durable (<http://www.unece.org/index.php?id=36110>) et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au plus tard avant la session, par courrier électronique (reserves.energy@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0038). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix, en face du bâtiment de la Croix-Rouge (voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie) afin d'obtenir un badge d'identification. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 71499 ou 71988).



9. Spécifications génériques pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
10. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux ressources minérales solides.
11. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 au pétrole.
12. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux ressources en combustibles nucléaires.
13. Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux sources d'énergie renouvelables.
14. Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 pour le classement des projets d'injection.
15. Autres applications possibles de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
16. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
17. Études de cas et expérimentation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
18. Éducation et sensibilisation.
19. Stratégie d'allocation des ressources.
20. Rapport financier.
21. Système de comptabilité économique et environnementale et Recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie.
22. Rôle de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durables et dans la lutte contre les changements climatiques.
23. Coopération avec d'autres organisations.
24. Questions diverses.
25. Adoption des conclusions et recommandations.
26. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

Point 1 :

Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. On trouvera les documents pour la session sur le site Web de la Division de l'énergie durable² dès qu'ils deviennent disponibles. Un calendrier détaillé de la session pourra être consulté sur le site Web de la Division de l'énergie durable.

**Point 2 :
Élection du Bureau**

3. Le Groupe d'experts élira un Bureau qui entrera en fonctions après la clôture de la septième session pour une période de deux ans.

**Point 3 :
Atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour
l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009**

4. Un atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009) est prévu le 26 avril. Les exposés qui y seront prononcés donneront des explications complètes sur la CCNU-2009 et son fonctionnement concret, ainsi qu'une vue d'ensemble du Groupe d'experts et de ses activités.

**Point 4 :
Observations liminaires**

5. Les observations liminaires porteront notamment sur l'état d'avancement de la CCNU-2009 et sur la manière dont ce système de classification peut aider le monde à faire face aux prix de l'énergie.

**Point 5 :
Présentation des participants**

6. Les participants seront invités à se présenter brièvement.

**Point 6 :
Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions
portées à l'attention du Groupe d'experts de la classification
des ressources**

7. Le secrétariat donnera un aperçu des activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa vingt-quatrième session en novembre 2015, ainsi que des décisions que le Comité a prises concernant les travaux du Groupe d'experts y compris l'approbation du plan de travail du Groupe d'experts pour 2016-2017. Le Comité est l'organe dont relève le Groupe d'experts.

**Point 7 :
Plan de travail pour 2013-2015 et pour 2016-2017**

8. Le Groupe d'experts examinera la mise en œuvre de son plan de travail pour 2013-2015 et les préparatifs de la mise en œuvre de son plan de travail pour 2016-2017.

² <http://www.unece.org/index.php?id=36110>.

Point 8 :

Gouvernance de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009

9. Le Groupe d'experts sera informé des activités menées par le Groupe consultatif technique depuis sa sixième session, y compris des recommandations du Groupe consultatif à son Bureau.

10. Le Groupe d'experts examinera les progrès accomplis en ce qui concerne :

a) La note d'orientation au sujet de l'application et de l'utilisation de l'appellation de l'axe G, des définitions catégorielles et des notes explicatives, à la lumière des tendances qui se font jour dans le secteur de l'énergie renouvelable;

b) La note d'orientation concernant la nécessité de recourir à une ou plusieurs personnes compétentes dans le domaine de la CCNU-2009 et ses (leurs) responsabilités;

c) La note d'orientation concernant la définition d'un projet en lien avec la CCNU-2009 (ECE/ENERGY/GE.3/2016/3).

Point 9 :

Spécifications génériques pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009

11. Il est demandé au Groupe d'experts de mettre à l'épreuve et de vérifier le bon fonctionnement de la CCNU-2009, de veiller continuellement à son maintien et d'en assurer périodiquement la mise à jour, comme également des spécifications génériques relatives à son application.

12. Le Groupe d'experts débattrà des éventuelles modifications à apporter à la CCNU-2009.

13. Le projet de document-relais entre le Système de classification de la Fédération de Russie pour les ressources et la CCNU-2009 sera présenté (ECE/ENERGY/GE.3/2016/4).

14. Une actualisation de l'état d'avancement des documents pertinents (documents-relais et de mise en correspondance), notamment avec les Système chinois de classification des ressources pétrolières et minérales, sera présentée.

Point 10 :

Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux ressources minérales solides

15. Le Groupe d'experts examinera les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'application de la CCNU-2009 aux ressources minérales solides.

16. Le point sera fait sur l'état d'avancement du modèle élaboré par le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO) en 2013, ainsi que sur les éventuelles mises à jour prévues.

Point 11 :
**Application de la Classification-cadre des Nations Unies
pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009
au pétrole**

17. Le Groupe d'experts examinera les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application de la CCNU-2009 au pétrole.

18. Le point sera fait sur l'état d'avancement du Système de gestion des ressources pétrolières (PRMS), ainsi que sur les éventuelles mises à jour prévues.

Point 12 :
**Application de la Classification-cadre des Nations Unies
pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009
aux ressources en combustibles nucléaires**

19. Le Groupe d'experts sera informé de l'approbation des directives concernant l'application de la CCNU-2009 aux ressources en uranium et en thorium par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-quatrième session.

20. Des informations seront fournies concernant l'utilisation du document-relais entre la Classification de l'uranium de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'une part, et la CCNU-2009.

21. L'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux ressources en combustibles nucléaires fera le point sur ses travaux, notamment concernant l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques pour l'application de la CCNU-2009 à la gestion des ressources en uranium et en thorium.

Point 13 :
**Application de la Classification-cadre des Nations Unies
pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009
aux sources d'énergie renouvelables**

22. Le point sera fait sur les travaux de l'Équipe spéciale chargée de l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables. Compte tenu de l'élaboration des spécifications propres aux produits de base, les éventuels projets de révision des spécifications génériques pour l'application de la CCNU-2009 aux sources d'énergie renouvelables seront présentés (ECE/ENERGY/GE.3/2016/5). Le Groupe d'experts étudiera les informations fournies avant de recommander ou non de soumettre le projet de spécifications génériques au Comité de l'énergie durable pour approbation.

23. Le projet de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 à la géothermie sera présenté par le Groupe de travail de la géothermie (ECE/ENERGY/GE.3/2016/6). Le Groupe d'experts étudiera les informations fournies avant de recommander ou non de soumettre le projet de spécifications au Comité de l'énergie durable pour approbation.

24. Les progrès accomplis dans l'élaboration des projets de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 à la bioénergie seront présentés par le Groupe de travail de la bioénergie.

25. Le Groupe d'experts examinera les informations fournies.

Point 14 :
**Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies
pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009
pour le classement des projets d'injection**

26. Le projet révisé de spécifications pour l'application de la CCNU-2009 aux projets d'injection aux fins de stockage géologique du CO₂ élaboré par l'Équipe spéciale sur la CCNU et les réservoirs récepteurs sera présenté (ECE/ENERGY/GE.3/2016/7). Des précisions seront également fournies sur le traitement des observations reçues pendant la période de consultation publique tenue en 2015.

27. Le Groupe d'experts étudiera les informations fournies avant de recommander ou non de soumettre le projet de spécifications au Comité de l'énergie durable pour approbation.

Point 15 :
**Autres applications possibles de la Classification-cadre
des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves
et ressources minérales 2009**

28. Le Plan de travail pour 2016-2017 indique que sur demande, le Groupe d'experts explorera et élaborera d'autres applications de la CCNU-2009, pour autant que ce travail ne l'empêche pas de remplir ses autres obligations.

29. Le Groupe d'experts sera informé du Projet d'exploitation minière dans l'anthroposphère européenne (MINEA), ainsi que des travaux visant à classer les ressources anthropiques. Le Groupe d'experts étudiera les informations fournies et formulera ou non des recommandations quant à des activités futures dans ce domaine. Il étudiera toute autre application qui lui sera proposée pour examen et en débatta.

Point 16 :
**Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans
la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile
et les réserves et ressources minérales 2009**

30. Le projet de document concernant la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la CCNU-2009 et les spécifications de son application sera présenté par le sous-groupe de l'axe E (ECE/ENERGY/GE.3/2016/8).

31. Le Groupe d'experts analysera les informations fournies et formulera des recommandations, le cas échéant.

Point 17 :
**Études de cas et expérimentation de la Classification-cadre
des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves
et ressources minérales 2009**

32. Il est demandé au Groupe d'experts d'inviter et de faciliter l'élaboration d'études de cas, notamment des études de cas montrant comment dresser un inventaire dans le cadre de la CCNU-2009, et comment l'appliquer en vue de la formulation d'une politique internationale de l'énergie et des ressources minérales, de la gestion des

ressources publiques, de la gestion des procédures commerciales des entreprises, des analyses financières et de l'affectation des capitaux.

33. Le Groupe d'experts étudiera ces études de cas et les autres informations fournies. Les études de cas qui seront présentées porteront notamment sur l'application de la CCNU-2009 aux projets relatifs à l'uranium et au thorium (ECE/ENERGY/GE.3/2016/9, ECE/ENERGY/GE.3/2016/10 et ECE/ENERGY/GE.3/2016/11).

Point 18 : Éducation et sensibilisation

34. Le Sous-Comité des communications a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'éducation visant à tirer parti au maximum des possibilités de promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale. L'objectif de la stratégie est de diffuser un message faisant systématiquement état de la CCNU-2009 dans le cadre de conférences et d'ateliers ainsi que d'articles et de documents techniques.

35. Les activités actuelles du Sous-Comité ainsi que ses plans de travail pour l'avenir seront présentés au Groupe d'experts.

36. Le Groupe d'experts dressera le bilan des manifestations et des ateliers organisés en 2015 et 2016 pour promouvoir la CCNU-2009 et sensibiliser les intéressés.

37. Le Groupe d'experts examinera tout projet, article et manifestation projetée en 2016 et 2017 pour promouvoir la CCNU-2009, sensibiliser les intéressés et mettre la Classification-cadre à l'essai.

38. Le Groupe d'experts sera informé des réactions suscitées par les documents de formation normalisés révisés sur la CCNU-2009 qui seront présentés à l'atelier de formation des formateurs tenu en marge de la septième session.

Point 19 : Stratégie d'allocation des ressources

39. La stratégie d'allocation des ressources élaborée par le Bureau du Groupe d'experts sera présentée avec les besoins de financement estimatifs requis. Le Groupe d'experts examinera les informations fournies, y compris les donateurs potentiels, et formulera des recommandations quant à des activités futures dans ce domaine.

Point 20 : Rapport financier

40. Un compte rendu de la situation concernant les questions d'information financière intéressant le Groupe d'experts sera présenté et examiné.

41. Les conséquences éventuelles pour le Groupe d'experts et ses partenaires des questions examinées seront passées en revue et des recommandations seront formulées quant aux mesures à prendre.

Point 21 :
**Système de comptabilité économique et environnementale
et Recommandations internationales pour les statistiques
de l'énergie**

42. Le Groupe d'experts sera informé de l'inclusion de la CCNU-2009 dans le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) 2012³ et les Recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie.

43. Le Groupe d'experts examinera les éventuelles implications pour la CCNU-2009, ainsi que les relations entre le Groupe et la Division de statistique de l'ONU.

Point 22 :
**Rôle de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie
fossile et les réserves et ressources minérales 2009 dans la mise
en œuvre des Objectifs de développement durable et dans la lutte
contre les changements climatiques**

44. Le Groupe d'experts examinera en quoi la CCNU-2009 facilite la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable qui ont été officiellement adoptés, le 25 septembre 2015, parallèlement au Programme de développement durable pour 2030, par les 193 membres de l'Assemblée générale des Nations Unies.

45. Le Groupe d'experts examinera également comment la mise en œuvre de la CCNU-2009 peut aider à tenir les engagements pris à la vingt et unième Conférence des parties (COP 21) de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques.

Point 23 :
Coopération avec d'autres organisations

46. Le Groupe d'experts débattrait de sa coopération avec d'autres organisations, telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), en vue de tirer parti des synergies et d'agir de façon complémentaire, tout en évitant les chevauchements ou la répétition d'activités.

Point 24 :
Questions diverses

47. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et qui relève de son mandat. Les délégations sont invitées à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président si elles souhaitent aborder une question au titre de ce point.

48. Le Groupe d'experts débattrait des dates de sa huitième session, qui se tiendra à Genève en 2017.

³ http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seeaRev/SEEA_CF_Final_en.pdf.

Point 25 :

Adoption des conclusions et recommandations

49. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

50. Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

Point 26 :

Adoption du rapport et clôture de la session

51. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport établi sur la base du projet élaboré par le secrétariat en collaboration étroite avec le Bureau; le Président prononcera ensuite la clôture de la session.
